

Mémoire en vue des élections régionales

Pour une Wallonie ambitieuse...

Un plan wallon en faveur des services publics

La campagne électorale s'inscrit sur fond de crise économique et sociale. Il est du ressort des pouvoirs publics de trouver les solutions adéquates pour en sortir.

Pour la CGSP wallonne, plutôt que d'injecter des sommes prodigieuses dans les circuits financiers, les pouvoirs publics devraient consacrer ces moyens à un véritable plan de relance social et économique.

La CGSP wallonne plaide donc pour un "PLAN WALLON DES SERVICES PUBLICS".

Les pouvoirs publics wallons ont un rôle actif à jouer dans l'économie régionale en tant que régulateurs, évidemment, mais surtout acteurs à part entière. Pour ce faire, il est de leur ressort d'organiser et de développer des services publics

Les services publics englobent tous les services qui, en permettant aux Citoyens d'exercer leurs droits fondamentaux, leur donnent les moyens de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ils doivent, dès lors, être dotés des moyens nécessaires à leur maintien et à leur développement sur base des principes qui fondent leurs interventions et qui sont entre autres :

- le **principe d'égalité** (notamment ce qui concerne leur accès);
- le **principe de continuité** (le principe de continuité du service public ne peut en aucun cas remettre en question l'exercice du droit fondamental qu'est le droit de grève. En effet, ce principe signifie simplement qu'un service public ne peut disparaître tant que le besoin pour lequel il a été créé n'a pas disparu);
- le **principe d'adaptation** (pour leur permettre de répondre au mieux à l'évolution des besoins);
- le **principe de statutarisation** des agents (pour leur garantir tant l'indépendance à l'égard de toutes les pressions que leur neutralité par rapport aux usagers).

La défense de ces spécificités, dans une société de plus en plus marchande, doit viser la rencontre des besoins sociaux mais aussi participer à une redistribution des richesses produites tendant à une plus grande égalité.

Le secteur public constitue une puissance économique et un atout important pour le redéploiement des autres secteurs d'activité.

En outre, la CGSP wallonne souhaite obtenir toutes les garanties pour que les services publics puissent avoir recours à la Caisse d'investissements de Wallonie.

Une école égalitaire

La CGSP wallonne entend faire d'un enseignement égalitaire et de qualité une de ses priorités. Pour elle, l'enseignement doit avoir pour mission de former des citoyens responsables, capables d'analyser avec esprit critique les choix politiques, sociaux, culturels mais également technologiques et scientifiques. Cette mission est indispensable à l'émancipation individuelle et sociale, à l'exercice de la démocratie et détermine notre capacité à agir collectivement afin de changer la société.

La CGSP s'oppose fermement à toute marchandisation de l'enseignement. Si la stratégie de Lisbonne peut paraître séduisante à certains, il faut garder à l'esprit que son objectif est de créer un marché de l'enseignement et de la formation (tout comme le processus de Bologne).

La stratégie de Lisbonne renforce implicitement le rôle accru des systèmes éducatifs et de formation dans la production d'une main-d'œuvre directement opérationnelle (alors qu'il revient logiquement à l'entreprise d'assurer l'adaptation au poste de travail et la formation aux changements technologiques...), au détriment d'une formation initiale et générale, fondement vital de l'éducation et de l'emploi durable, et de toute considération d'égalité.

L'éducation est un bien public. La formation est un investissement, non un coût. Le patronat doit prendre sa part de responsabilité et non la rejeter vers l'école et la formation professionnelle financées par des moyens publics.

Outre qu'elles dispensent le patronat de ses responsabilités, la stratégie de Lisbonne et la notion d'apprentissage tout au long de la vie postulent implicitement l'individualisation de la responsabilité dans l'éducation et la formation : les élèves sont seuls responsables de leurs difficultés; les travailleurs sont seuls responsables des changements économiques et technologiques. C'est inacceptable ! C'est ce que l'Union européenne appelle notamment « la capacité d'apprendre à apprendre » sans qu'aucun cadre collectif ne soit prévu, à l'instar de l'employabilité.

L'éducation et la formation doivent être pleinement affranchies de toute soumission au marché.

La CGSP wallonne estime donc nécessaire :

- de réformer et revaloriser la formation des maîtres et des régents via le passage à une formation de niveau universitaire (master en 120 crédits) avec compensation du coût de l'allongement des études pour les étudiants. Cela participera en outre à réduire la hiérarchisation sociale au sein même du corps enseignant;
- d'améliorer la maîtrise des savoirs de base et particulièrement le français, car c'est la langue d'apprentissage. Savoir lire et écrire c'est surtout savoir structurer ses pensées, argumenter...
- de clarifier et harmoniser les programmes du fondamental et du secondaire;
- de réaliser un enseignement de la réussite où **l'ensemble** des jeunes est amené à obtenir le diplôme du niveau le plus haut, et au minimum celui de l'enseignement secondaire supérieur (CESS);

- de rendre plus démocratique l'accès à l'enseignement supérieur et de permettre que tous y réussissent : compensation du coût de l'allongement des études, prise en compte de la proximité de l'offre d'enseignement et remédiation particulièrement en 1^{ère} année;
- de lutter contre les inégalités et la dualisation entre établissements scolaires. Il est nécessaire que les établissements, les filières et les classes soient le plus hétérogène possible;
- d'instaurer l'école unique : tous les élèves suivront un même cursus jusqu'à la quatrième année du secondaire (tronc commun), conçu de manière pluridisciplinaire, ouverte et équilibrée entre les branches intellectuelles, manuelles, artistiques et physiques.

En outre, un service public de qualité ne peut exister sans des statuts et des conditions de travail dignes de ce nom.

En ce qui concerne l'enseignement en Communauté française¹, la CGSP wallonne plaide pour :

- la transformation des emplois contractuels (APE-PTP) en emplois organiques;
- l'accession plus rapide à la nomination et la suppression des pourcentages de nomination en vigueur dans certains types d'enseignement;
- la revalorisation des barèmes et, particulièrement, dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants.

La CGSP wallonne revendique également la création d'un **réseau unique**, public et pluraliste, respectueux de toutes les convictions philosophiques, et garant d'un enseignement non marchandisé. En effet, la concurrence entre réseaux dénature le système scolaire réduit à un quasi-marché au sein duquel des élèves sont traités comme des quasi-marchandises selon que leur inscription est souhaitée ou pas par tel ou tel établissement. De plus, un réseau unique permettra de réaliser des économies d'échelle et d'investir ces économies afin de mieux répondre aux besoins de l'enseignement et du développement économique et social wallon.

La CGSP wallonne revendique la régionalisation de l'enseignement pour qu'il dépende d'un niveau de pouvoir doté de moyens de financer les évolutions qui lui permettront de rencontrer le défi de l'égalité. Mais aussi pour qu'il soit en phase avec les attentes d'un développement régional organisé par les pouvoirs publics, et pour rendre l'architecture institutionnelle plus cohérente.

Cette régionalisation doit s'accompagner d'un maintien de la solidarité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne au travers d'un « chapeau bi-régional » assurant la mobilité des enseignants et des étudiants et l'unicité entre les Régions.

Cette coupole bi-régionale serait compétente pour :

¹ Au vu de sa situation institutionnelle spécifique, la Communauté germanophone échappe à une partie de ces revendications. En particulier, elle n'est pas visée par cette régionalisation de l'enseignement. Il s'agit en effet d'une matière centrale pour cette Communauté, tant sur le plan de son autonomie culturelle que de son identité linguistique.

- les questions statutaires et/ou de nature à maintenir l'égalité de traitement;
- les questions barémiques;
- le subventionnement vers les Régions;
- les normes (tronc commun, diplomation...);
- le « référentiel » (le futur "Service francophone des Métiers et des Qualifications").

Les Régions resteraient ou deviendraient, elles, compétentes :

- en tant que pouvoir organisateur de l'ex-réseau de la Communauté française;
- pour la gestion du subventionnement des pouvoirs organisateurs communaux, provinciaux et libres, en tant qu'étape vers la réalisation d'un réseau unique, public et pluraliste;
- pour la tutelle de contrôle des pouvoirs organisateurs subventionnés;
- pour l'offre d'enseignement, la programmation;
- pour l'équipement;
- pour la gestion des bâtiments scolaires (en ce compris leur propriété !);
- pour les transports scolaires;
- pour la recherche (Universités et Hautes Ecoles).

Concrètement, dans le cadre constitutionnel actuel, comme aujourd'hui déjà, le subventionnement des écoles serait réparti sur base du nombre d'élèves, mais cette fois en direction des Régions.

La Région Wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale deviendraient ainsi les pouvoirs « subventionnant » pour tous les établissements en plus d'être les pouvoirs organisateurs pour les écoles de l'ex-réseau de la Communauté (complété des réseaux communaux et provinciaux).

Une fonction publique respectée

La CGSP réaffirme sa volonté de défendre l'emploi statutaire dans tous les niveaux – le nombre de contractuels s'accroît de jour en jour et nous avons dépassé la barre des 50% au Ministère de la Communauté française. A cet égard, les politiques d'aides à l'emploi devraient être adaptées pour ne pas constituer un frein à la nomination.

La CGSP demande :

- L'organisation régulière d'**examens** dans tous les niveaux et particulièrement pour les fonctions spécifiques (certains agents contractuels travaillent depuis de nombreuses années sans jamais avoir eu la possibilité de présenter un examen);
- une **revalorisation** des barèmes de 10% : malgré les derniers ajustements, les agents sont encore à la traîne par rapport au fédéral et à la Région wallonne pourtant réputée comme mal lotie;

- la transformation des **contrats précaires** en contrats à durée indéterminée lorsqu'il s'agit d'un besoin réel et permanent (exemple : les agents APE);
- **la suppression** de la réduction des frais de séjour (à concurrence du montant du chèque-repas) aux agents qui prestent beaucoup d'heures à la demande de leur Administration et qui perdent le bénéfice du chèque-repas lorsqu'ils récupèrent ces heures (exemple : ADEPS, vérificateur AGERS, inspection pédagogique, ...);
- la reconnaissance de la spécificité des fonctions pour certaines catégories de personnel (exemple : tous les travailleurs des Services de l'Aide à la Jeunesse et de Protection judiciaire) et renfort de leur secteur administratif au prorata du renfort opéré dans les sections sociales;
- élaboration d'un cadre **par implantation** avec un **organigramme** précis;
- assimilation, dans la carrière, des années prestées dans un contrat précaire (**CMT, TCT**) pour le calcul de la pension.

L'IRW-CGSP rappelle que le principe de priorité à l'emploi statutaire est d'application générale dans les services publics, qu'il soit, ou non, inscrit dans un texte légal.

Le statut des agents n'est pas, comme certains l'affirment, un privilège. Il est un gage de meilleure qualité du service rendu et une garantie tant du respect du principe d'égalité des citoyens que d'indépendance de l'agent. La CGSP wallonne revendique des politiques volontaires de maintien et de développement de l'emploi statutaire.

Pour la CGSP wallonne, permettre le recours au travail intérimaire dans les services publics est **inacceptable** et, partant, non négociable. Ce système encourage le dumping social et salarial en mettant les travailleurs en concurrence, ce qui est pour nous totalement **inacceptable**. La CGSP wallonne se refuse par ailleurs de mettre en cause les travailleurs intérimaires qui ne sont nullement responsables de leur situation.

Transports publics

En matière de transports, la CGSP wallonne rappelle son indéfectible attachement aux réseaux de transports publics : SNCB pour le ferroviaire et TEC pour les transports urbains. Une meilleure articulation entre ces deux réseaux devrait asseoir leur rôle de complémentarité dans la chaîne du transport de personnes.

En ce qui concerne plus particulièrement le ferroviaire, la CGSP wallonne reste totalement opposée à toute forme de régionalisation des entreprises publiques constituant le Groupe SNCB. En matière d'investissement, elle entend que la clef de répartition nationale soit scrupuleusement respectée et ce, sans artifice.

Pour le trafic de fret, la CGSP estime que des efforts à tous les niveaux de pouvoir (européen, fédéral et régional) doivent être consentis pour rendre le transport ferré de marchandises attrayant nonobstant la concurrence faussée de la route qui est, elle, exonérée de la charge des coûts externes.

Service minimum

La CGSP wallonne dénonce également la dérive marchande imposée aux services publics au travers d'une "orientation-client".

Plutôt qu'une "orientation-client", la CGSP wallonne revendique que les responsables politiques dotent les services publics des moyens humains et matériels nécessaires pour qu'ils puissent avoir une "orientation-citoyen" afin de répondre à l'ensemble des droits et des besoins de la population ainsi qu'aux impératifs de sécurité.

La CGSP wallonne entend également souligner que le droit de grève est un droit inaliénable acquis par les travailleurs et reconnu comme tel aux plans européen et mondial. Le dialogue social est et reste le meilleur moyen pour éviter le recours à la grève, à condition de trouver un interlocuteur valable.

La CGSP wallonne s'opposera fermement à toute remise en cause, même partielle, du droit de grève.

Une Wallonie solidaire...

Aujourd'hui, les enjeux budgétaires d'une communautarisation ou d'une régionalisation de certaines branches de la sécurité sociale (réclamée en Flandre) sont considérables. Les trois branches dont il est généralement question (santé, famille, chômage) représentent, à elles trois, la moitié de l'ensemble des prestations. Or, la CGSP wallonne constate que chaque étape institutionnelle a conduit à une réelle perte de moyens pour la Wallonie. Il n'en serait pas autrement cette fois-ci. Ethiquement, socialement, économiquement, de tels transferts de compétences sont inacceptables.

L'organisation de la **solidarité interpersonnelle**, à travers une **sécurité sociale** forte et à travers la défense d'un **droit du travail** commun, doit en conséquence **dépendre de l'Etat fédéral**. Il s'agit d'éviter une concurrence sociale, d'une part, et d'assurer la meilleure couverture des risques par la plus large assiette de perception des cotisations de l'assurance sociale, d'autre part.

En outre, la CGSP wallonne entend réaffirmer son attachement au système public de sécurité sociale fédérale et à son financement par la cotisation sociale. Pour cette raison, il est nécessaire d'arrêter de promouvoir comme "solution miracle" les deuxième et troisième piliers (assurances groupes et assurances individuelles que seuls certains individus peuvent se payer) de financement pour la protection sociale.

Plus d'emplois et de meilleure qualité

La fragilisation de la Wallonie tient pour l'essentiel d'une insuffisance d'emplois. Cette préoccupation doit en conséquence devenir une priorité absolue qui ne peut s'inscrire dans une logique de court terme mais doit, au contraire, s'installer comme une norme de référence pour toutes les décisions à tous les niveaux de pouvoir.

Ceci requiert une volonté forte. Un retour au plein-emploi ne peut être attendu comme un phénomène naturel, à la fois en raison de notre situation historique mais également pour des raisons de type sociologique. L'avenir doit être forcé. Un projet global, généreux, ambitieux et largement partagé est indispensable. Pour la CGSP wallonne ce plan doit se traduire par une réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire.